



Montréal, le 30 mars 2011

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Objet :** Réponses aux questions de certains citoyens – Troisième partie  
Parc éolien de Saint-Valentin

Monsieur le président,

Veillez trouver ci-joint la troisième partie des réponses de Venterre aux questions de quelques citoyens reçues le 23 mars dernier de la part de la commission.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le président nos salutations distinguées.

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta

**Troisième partie de réponses aux questions de quelques citoyens :**

- 16. Quels seraient les compensations et dédommagements financiers offerts aux entreprises touristiques, dont le Camping Grégoire, s'ils subissaient les conséquences de ce projet éolien, que ce soit en phase de construction, d'exploitation ou de démantèlement ?**

*Venterre ne prévoit pas de programme de compensation et de dédommagement financier qui serait relié à un hypothétique changement d'affluence touristique. Venterre est d'avis qu'il est difficile, voire impossible, d'attribuer une baisse d'affluence touristique due à la seule présence des éoliennes. Au contraire, dans tous les projets construits et exploités par TransAlta, les parcs éoliens cohabitent harmonieusement avec les entreprises touristiques. La raison de cette cohabitation harmonieuse est que les entreprises touristiques ont su saisir l'implantation des éoliennes comme des opportunités de mise en valeur. Ainsi, l'approche de Venterre en est une d'information en amont de manière à ce que les entreprises touristiques aient suffisamment de temps pour profiter des opportunités qui peuvent être saisies. Cependant, comme dans tous ses projets, TransAlta est disposée à participer à cette saisie d'opportunité, notamment en mettant en valeur la présence des éoliennes sur le territoire.*

- 33. La clause 1.7 du Protocole d'entente semble assurer l'intégrité du réseau routier de Saint-Valentin mais ne spécifie pas qui assumerait les frais advenant la détérioration du réseau routier de Saint-Valentin et des municipalités voisines. Le promoteur a-t-il conclu des ententes avec ces dernières à cet égard ? Quelle serait la procédure à entreprendre le cas échéant pour les municipalités voisines ?**

*Venterre serait responsable de défrayer les coûts de réparation des routes empruntées dans le cadre du projet s'il y a avait détérioration. Venterre souhaite conclure une entente avec les municipalités pour lesquelles les convois emprunteront des routes municipales afin de bien encadrer de tels travaux de réparation. La circulation sur les routes provinciales serait gérée selon les exigences de Transports Québec.*

- 36. Quelles sont les mesures retenues pour protéger la nappe phréatique lors de l'installation des pieux, notamment afin de la protéger de possibles fuites d'hydrocarbures ?**

*Selon un récent avis technique d'un géotechnicien, l'enfoncement de pieux ne servira pas de chemin préférentiel vertical pouvant entraîner des contaminants en profondeur (ref. document DA20). De plus, un plan de mesures d'urgence détaillé sera déposé au MDDEP lors des demandes de certificat d'autorisation et un volet traitera des mesures à suivre en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures afin de protéger la nappe phréatique.*

**37. Pour chacune des éoliennes projetées avec pieux, quelle est la profondeur de la nappe phréatique ?**

*L'analyse géotechnique et le design des fondations n'étant pas encore complétés, la profondeur exacte de chacun des pieux n'est pas encore déterminée. La méthode*

**57. Veuillez produire toute analyse comparative de sites potentiels d'accueil du poste élévateur. Ce rapport doit inclure les raisons justifiant le site retenu (lot 296 à Saint-Valentin d'une superficie de 0,7 ha).**

*Le choix final du site accueillant le poste élévateur a été fait en analysant divers facteurs dont l'impact sur l'activité agricole, les contraintes règlementaires, les contraintes du milieu biologique, les contraintes liées aux distances séparatrices avec autres infrastructures et les conditions de passage de la ligne d'Hydro-Québec. (Carte 161 Sites potentiels poste élévateur).*

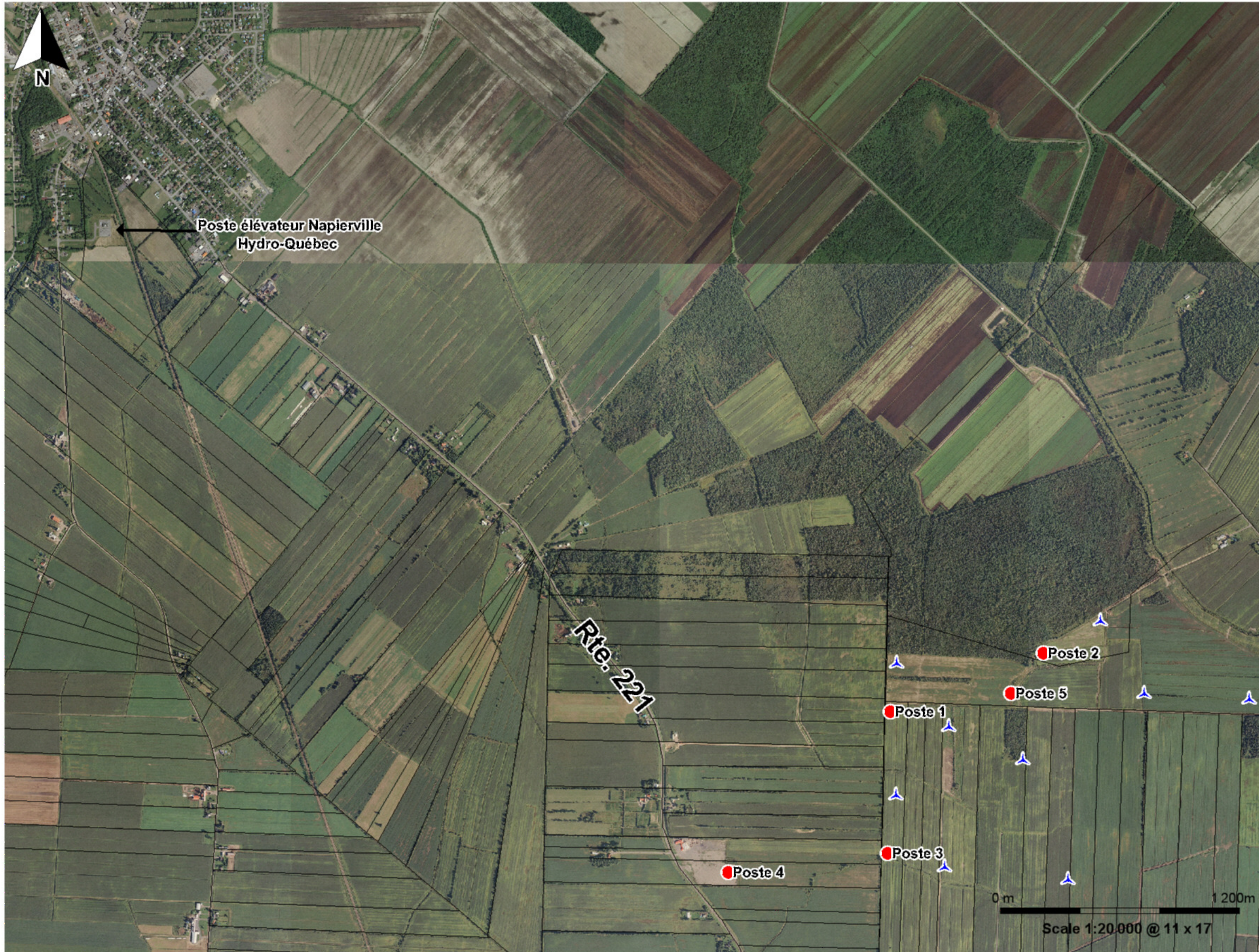
*Le tableau suivant montre l'interaction de chacun des principaux facteurs d'analyse utilisés relativement aux sites potentiels étudiés. (Voir Cartes annexées 162 et 163).*

Sites potentiels	Impacts activités agricoles	Contraintes règlementaires	Contraintes environnementales	Distances séparatrices infrastructures	Distances lignes Hydro-Québec
1	Moyen	Nul	Faible	Nul	Nul
2	Moyen	Nul	Faible	Nul	Fort-Impossible
3	Moyen	Nul	Moyen	Fort	Nul
4	Nul	Fort-Impossible	Nul	Nul	Nul
5	Faible	Nul	Faible	Nul	Fort-Impossible

- *Les sites potentiels 2 et 5 ont été rejetés car la ligne de transport aurait eu à passer à moins d'une fois et demie la hauteur d'une éolienne (210 m) d'une position d'éolienne, soit entre les éoliennes. La distance séparatrice d'une fois et demie entre une ligne d'Hydro-Québec et une éolienne est une condition émise par Hydro-Québec. Le site 2 aurait été une option enviable compte tenu de la piètre qualité du terrain agricole à cette position (Voir carte 162 contraintes ligne Hydro-Québec poste élévateur).*
- *Le site 4 était particulièrement enviable en raison de son impact nul sur les activités agricoles et de l'autorisation partielle pour usage autre qu'agricole sur cette propriété. La réglementation de zonage dans la municipalité de St-Cyprien-de -Napierville ne définissant pas clairement l'usage proposé, Venterre a entrepris des démarches auprès de la municipalité afin que des modifications soient apportées à la réglementation pour permettre le positionnement du poste élévateur à cet endroit. La municipalité de St-Cyprien-de -Napierville a refusé de faire les modifications. L'emplacement de ce site a du être abandonné (carte 163 contraintes règlementaires poste élévateur).*

- *Le site 3 à été rejeté en raison de la proximité d'une infrastructure nécessaire à l'exploitation du parc éolien, soit, le mat météorologique permanent. L'emplacement du mat ne pouvant être relocalisé ailleurs sur le site en raison de spécificités techniques précises, les deux infrastructures ne pouvaient être localisées au même emplacement.*
- *Le site 1 a été choisi en raison de sa proximité relative à la station d'Hydro-Québec de Napierville et des possibilités pour Hydro-Québec d'utiliser un tracé de ligne ne passant pas à moins de 210 m d'une éolienne. La localisation du poste à l'extrémité d'un lot cultivable diminue également l'impact sur l'activité agricole. La réglementation en vigueur dans la municipalité de St-Valentin permet cet usage.*







**VENTERRE**  
capit ventura

**Parc Éolien Saint-Valentin**

**MRC Haut-Richelieu,  
 Québec**

**Légende**

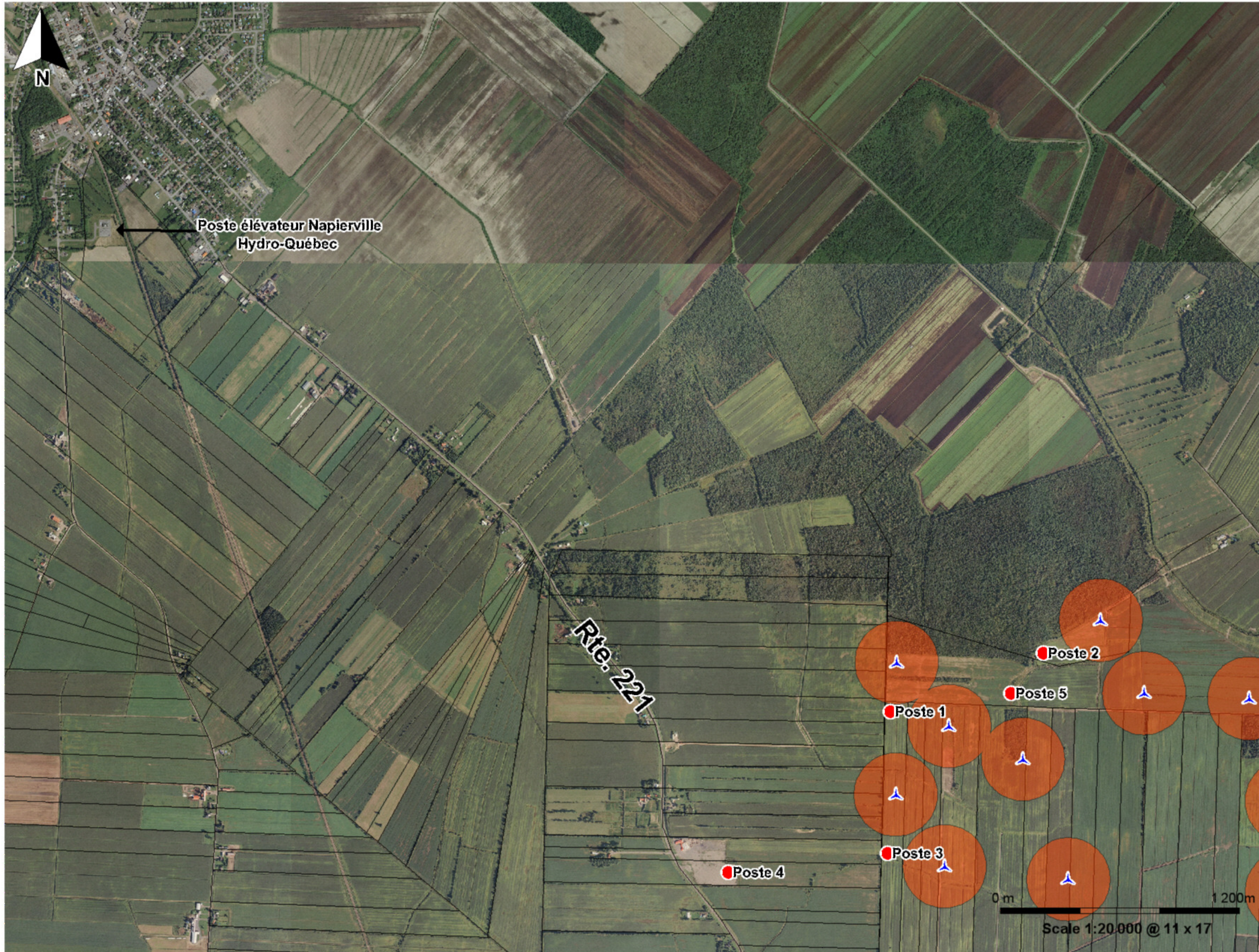
-  Site d'éoliennes
-  Emplacements potentiels poste éleveur

**Emplacements potentiels  
 poste éleveur**

**UTM (NAD 83) Zone 18**  
 STV\_M161\_CPK 250311

This map/drawing and any information herein is for general presentation purposes only. The drawing and associated electronic files are not intended for use in any engineering or detailed design plans. These drawings were created using MapInfo, and Ais Energy TCI Inc. (AET) makes no warranty as to the accuracy of dimensions or any other information or notes contained herein. The receiver agrees to indemnify, defend and hold harmless AET, its officers, agents, and employees from and against any and all claims, suits, losses, damages or costs, including reasonable attorney's fees, arising from the use of these drawings or files. AET shall not be liable for any edits or amendments made to these drawings by the receiver after receipt. Any queries should be directed to Ais Energy TCI Inc. Freephone: 1-888-942-1923








**VENTERRE**  
capit ventare

**Parc Éolien Saint-Valentin**

**MRC Haut-Richelieu,  
 Québec**

**Légende**

-  Site d'éoliennes
-  Emplacements potentiels poste éleveur
-  Zone de protection 1.5 X hauteur de léolienn

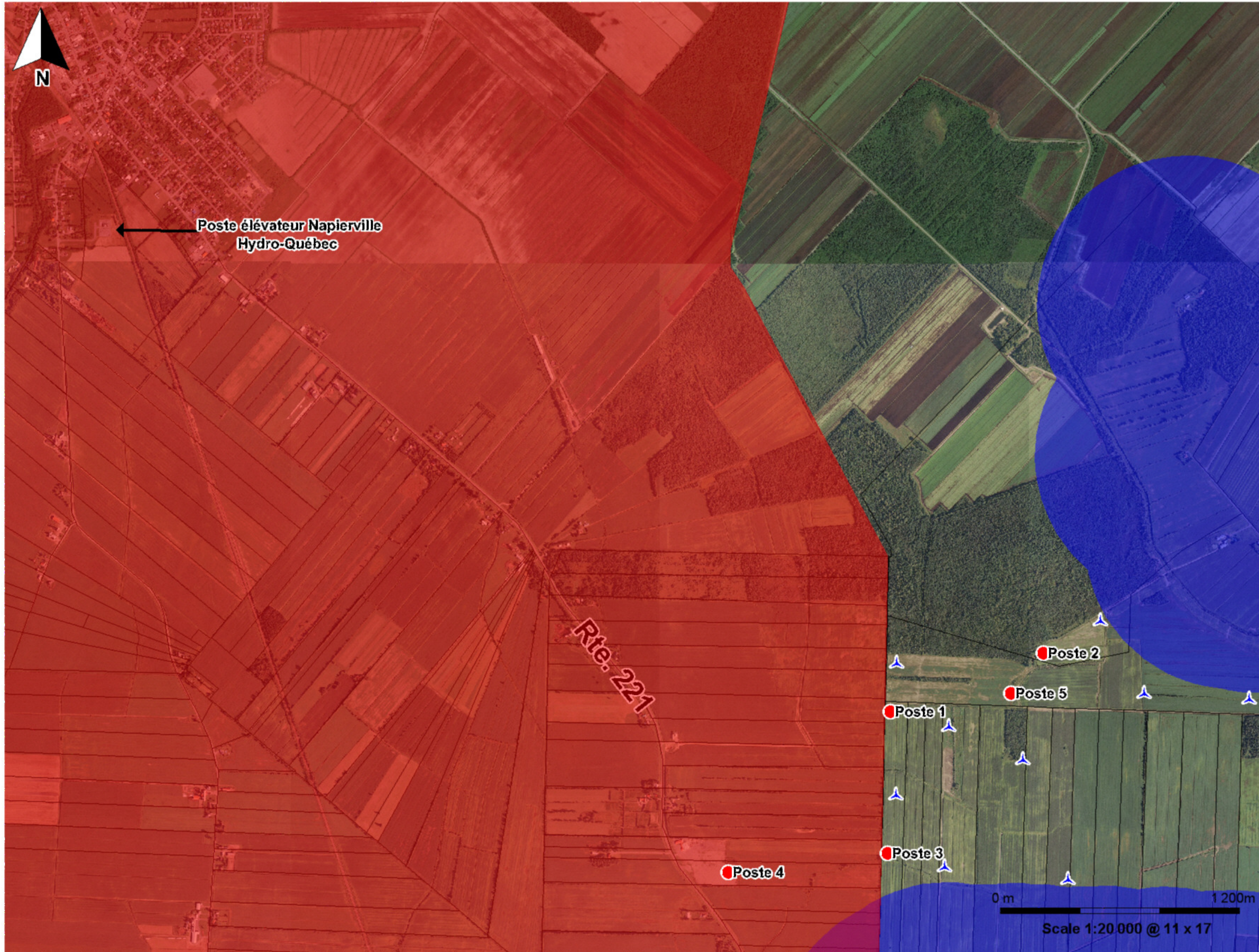
**Contraintes ligne Hydro-Québec  
 et poste éleveur**

**UTM (NAD 83) Zone 18**  
 STV\_M162\_CPK 250311

This map/drawing and any information herein is for general presentation purposes only. The drawing and associated electronic files are not intended for use in any engineering or detailed design plans. These drawings were created using MapInfo, and Air Energy TCI Inc. (AET) makes no warranty as to the accuracy of dimensions or any other information or notes contained herein. The receiver agrees to indemnify, defend and hold harmless AET, its officers, agents, and employees from and against any and all claims, suits, losses, damages or costs, including reasonable attorney's fees, arising from the use of these drawings or files. AET shall not be liable for any edits or amendments made to these drawings by the receiver after receipt. Any queries should be directed to Air Energy TCI Inc. Freephone: 1-888-942-1923

Scale 1:20,000 @ 11 x 17





**VENTERRE**  
capit ventaire

**Parc Éolien Saint-Valentin**

**MRC Haut-Richelieu,  
 Québec**

**Légende**

-  Site d'éoliennes
-  Emplacements potentiels poste élévateur
-  Zone de protection Municipalité de St Cyprien
-  Zone de protection 750m habitation

**Contraintes réglementaires  
 poste élévateur**

**UTM (NAD 83) Zone 18**  
 STV\_M163\_CPK 250311

This map/drawing and any information herein is for general presentation purposes only. The drawing and associated electronic files are not intended for use in any engineering or detailed design plans. These drawings were created using MapInfo, and Air Energy TCI Inc. (AET) makes no warranty as to the accuracy of dimensions or any other information or notes contained herein. The receiver agrees to indemnify, defend and hold harmless AET, its officers, agents, and employees from and against any and all claims, suits, losses, damages or costs, including reasonable attorney's fees, arising from the use of these drawings or files. AET shall not be liable for any edits or amendments made to these drawings by the receiver after receipt. Any queries should be directed to Air Energy TCI Inc. Freephone: 1-888-942-1923

Scale 1:20 000 @ 11 x 17